

Info Semois-Chiers n°6

Bulletin de liaison des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy . Trimestriel . Juin 2009

ULG - Campus d'Arlon - Département des Sciences et Gestion de l'Environnement - Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon.



Sommaire

3 - Dans le carnet rose: nouveau statut pour les CR et inventaire de terrain - 4 - Six Pays touristiques en Semois-Chiers - 7 - Circuler en kayak en toute sécurité - 11 - Inventaire de terrain - 12 - Le point sur la baignade - 16 - En marche pour la TransSemoisienne - 17 - De nouveaux projets d'actions pour nos vallées: GAL, valorisation de la Semois à Arlon, création de voies lentes à Virton, valorisation touristique des massifs forestiers - 20 - Bilan de l'opération de nettoyage (suite) - 22 - A vos agendas - 23 - Publications.

Pour rappel, le Contrat de rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Editorial

L'été en Semois-Chiers ... vacances idylliques dans et aux bords de l'eau, soleil de Gaume, (re)découverte de nos mythiques contrées et des produits du terroir, participer à la TransSemoisienne et s'adonner aux loisirs que nos vallées touristiques proposent. Voilà un agréable programme ! Pourquoi ne pas se poser un peu ? ... prendre plus le temps pour visiter et redécouvrir en solo, en amoureux ou en famille nos vallées de la Semois, de la Messancy et du Ton ? Combien connaissent les crons gaumais, les sites paysagers du "Jambon" ou du "Tombeau du Chevalier", les sentiers Tarpan, les sources de la Semois, les lacs de Messancy et de Saint-Léger,?

Tant de richesses et de beautés naturelles qui se situent à deux pas de chez nous, mais qui, dans nos vies à cent à l'heure nous échappent.

Aussi, ce numéro de l'Info Semois-Chiers aborde essentiellement les principales activités touristiques de nos trois "pays" que sont l'Ardenne, la Gaume et le pays d'Arion.

Bonnes vacances à tous !

Entre les animations extrascolaires, l'aide à la mise en oeuvre de certains projets, l'inventaire de terrain et les vacances, la Cellule de coordination du Contrat de rivière Semois-Chiers prendra beaucoup l'air cet été.

La Cellule de Coordination.

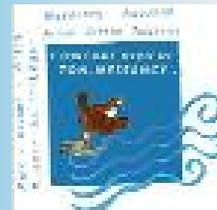


L'Info Semois - Chiers est un bulletin de liaison trimestriel des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy (gratuit).

Le Contrat de rivière Semois, présidé par M. Jean GUILLAUME, est soutenu par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Paliseul, Tintigny, Vresse-sur-Semois et par Valvert.

Le Contrat de rivière Ton-Messancy, présidé par M. Michel YANS, est soutenu par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton et par Valvert, Burgo Ardenne SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de rivière Semois et du Contrat de rivière Ton-Messancy



Secrétariats

ULg - Campus d'Arion (Ex-FUL)

Av. de Longwy, 185

6700 - ARLON

tél. : (32) 63 / 23 08 52 - 23 08 93 - 23 09 41

mtassin@ulg.ac.be

cmarchal@ulg.ac.be

czintz@ulg.ac.be

Sites Internet: <http://www.semois-semoy.org>

<http://www.ton-messancy.be>

Comité de rédaction :

Mélanie Tassin

Céline Zintz

Carine Marchal

Francis Rosillon

Jérôme Lobet

Illustrations

Bernard Nicolas

Editeur responsable : Francis Rosillon.



A noter dans le ' carnet rose ' des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy ...

Nouveau statut pour les Contrats de rivière ...

Pour le 1^{er} septembre au plus tard, tous les Contrats de rivière (CR) de Wallonie doivent se conformer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13/11/2008 relatif au financement des CR, en s'organisant pour qu'il reste un et un seul CR par sous-bassin hydrographique.

L'asbl Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers, que nous appellerons plus couramment « Contrat de Rivière Semois-Chiers » et qui réunit le CR Semois et le CRTon-Messancy, a été portée sur les fonds baptismaux ce 29 juin par la signature de ses statuts.

Nos divers partenaires sont aujourd'hui groupés en 3 catégories :

- le groupe 1 reprend les communes et les provinces,
- le groupe 2 reprend les associations locales,
- le groupe 3 reprend les administrations du SPW (ex RW) et les organes consultatifs compétents.



L'assemblée générale a désigné les membres du Conseil d'administration qui

comporte six représentants de chaque groupe pour respecter une parité dans les décisions futures.

Quant au bureau exécutif, nous avons le plaisir de vous présenter :

- son Président : M. Jean Guillaume
- son Vice-Président : M. Michel Yans
- son secrétaire : M. Raymond Piette
- son trésorier : M. Patrick Vandersmissen

La Cellule de coordination sera engagée fin août, nous vous la présenterons dans le prochain numéro.

Inventaire de terrain ... vous pouvez nous aider !

Une des missions de l'association, reprise en premier point dans les statuts de l'ASBL « Contrat de rivière Semois – Chiers », et ô combien importante, est l'organisation et l'actualisation de l'inventaire de terrain.

Même si le dernier inventaire de terrain effectué sur l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers date seulement de l'été 2006, il est important de l'actualiser pour mener à bien des projets d'actions et établir un nouveau 'protocole d'accord' (programme d'actions) cohérent. L'ASBL est d'ailleurs tenue de remettre ce nouveau protocole d'accord pour août 2010.

La Cellule de coordination de l'ASBL effectuera une partie de cet inventaire cet été. Elle a en effet souhaité cette fois-ci inventorier elle-même les différents points noirs, contrairement aux deux premiers inventaires de terrain des deux CR respectifs. Dans un souci d'amélioration des connaissances du sous-bassin, cela nous paraissait primordial de réaliser nous-mêmes ce travail de prospection.

Qu'il s'agisse de problèmes de remblais, de pollutions des eaux, de plantes invasives, de déchets, d'ouvrages détériorés, d'érosion de berges de cours d'eau, ... tous les points noirs



seront collectés sur l'ensemble des cours d'eau classés du sous-bassin Semois-Chiers.

Vous pouvez vous aussi, contribuer à cet état des lieux ...

En tant que riverain, membre d'une association, ou encore habitant de la vallée de la Semois, du Ton ou de la Messancy, n'hésitez pas à nous faire part de problèmes que vous auriez observés en lien direct avec les cours d'eau.

Vos propositions d'actions, de solutions à ces problématiques et de porteurs de projets sont également les bienvenues. POUR NOUS AIDER, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE EN PAGE 11.

Six Pays touristiques en Semois-Chiers ...

À la veille des vacances d'été, nous avons souhaité à travers ce numéro de l'Info Semois-Chiers faire le point sur les activités de tourisme et loisirs « phares » en vallées de Semois et du Ton. Les vacanciers recherchent la proximité de l'eau, mais cette exigence se traduit parfois par des problèmes environnementaux (intégration paysagère des exploitations, gestion des eaux usées, ...). L'usage de la rivière en termes de loisirs est très développé. Les principaux loisirs liés à l'eau sont : la pratique du kayak, la pêche, et la baignade. La randonnée attire également chaque année de nombreux touristes et autochtones. Le Contrat de rivière veillera à une bonne cohabitation entre ces divers usagers dans le respect de l'environnement. Aussi, vous trouverez un article consacré à la pratique du kayak en Semois (cf. page 7), à la baignade en Semois et en vallée du Ton (cf. page 12) et à l'organisation de la TransSemoisienne (cf. page 16). L'occasion également de vous présenter les « gardiens » de ce tourisme de Lorraine belge.



Village de Chassepierre
(Florenville)

Sources de la Semois,
à Arlon.



Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume : de la pierre jaune au schiste ardoisier

Quittant le Pays d'Arlon où elle prend sa source, la Semois s'étire en un long ruban nonchalant. La douceur vallonnée de la Gaume entrecoupée de forêts feuillues contraste avec les vallées profondes et les vastes forêts de l'Ardenne. L'environnement y est préservé, la culture omniprésente et le patrimoine préservé. De Jamoigne à Muno, la Semois traverse la grande forêt de Chiny, descend les barques à Lacuisine, fait une boucle pour saluer Florenville, se déroule de manière élégante dans le village de Chassepierre puis s'élance vers Sainte-Cécile et Herbeumont en commençant à creuser des vallées aux points de vue merveilleux : la roche du chat, le tombeau du chevalier... La réputation des Festivals des Arts de la rue à Chassepierre et du Conte à Chiny ont largement dépassé les frontières.

Le pays de la Semois entre Ardenne et Gaume offre de riches paysages et des sites naturels somptueux valorisés par un patrimoine historique et architectural dont le point d'orgue est sans nul doute l'opulente abbaye d'Orval, célèbre pour sa bière trappiste.

Maison du Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume.

Adresse : Esplanade du Panorama, 1 à 6820 Florenville.

Tél : +32 (0) 61/31.12.29

Fax : +32 (0) 61/31.32.12

Email : info@semois-tourisme.be

Site : <http://www.semois-tourisme.be>

Pays d'Arlon : entre cultures française et germanique

Terre d'échanges, le Pays d'Arlon est riche de sa situation au carrefour de deux cultures. Les paysages, entre la forêt d'Anlier et le pays de l'ardoise, tranchent avec les coteaux lorrains. Les espaces naturels et leur biodiversité alternent avec des musées et des sites patrimoniaux, reflets des activités et des traditions ancestrales.

Arlon, chef lieu de la province de Luxembourg et une des plus vieilles villes belges, polarise une activité administrative qui n'enlève rien au plaisir de découvrir ses richesses romaines.

Aubange, au carrefour d'une région en plein redéveloppement, a connu un riche passé alimenté par l'industrie du fer.

Messancy est connu pour son activité commerciale et son choix conséquent de grandes surfaces.

Maison du Tourisme du Pays d'Arlon

Adresse : Rue des Faubourgs, 2 à 6700 Arlon

Tél : +32 (0) 63/21.94.54

Fax : +32 (0) 63/22.60.89

Email : info@arlon-tourisme.be

Site : <http://www.arlon-tourisme.be>

Pays de la Forêt d'Anlier : là où la nature est reine...

En ce pays où la nature est reine, les communes de Habay, Léglise et Neufchâteau se sont unies pour développer des réseaux de découverte.

Ceux-ci s'adressent aux cyclotouristes à travers 11 villages de caractère, mais aussi aux amateurs de randonnée pédestre intéressés par un riche patrimoine, naturel et architectural. Proche d'un nœud autoroutier E411-E25, Neufchâteau a gardé une image provinciale au charme indéniabla. Riche de son patrimoine architectural, la petite ville bénéficie de la présence d'un lac aux pourtours enchanteurs et de l'entourage de villages pittoresques.

Habay fut un important centre de forges au XVIII^{ème} siècle. De belles propriétés, des vestiges, des légendes y invitent au rêve. La Maison de la Pêche rallie les mordus de l'hameçon.

Au cœur de ce pays, la commune de Léglise est l'une des plus étendues du pays. En bordure de la forêt d'Anlier, elle convie tout particulièrement à la promenade là où "le silence se respire, la lumière se boit, le plaisir de vivre se goûte, et se savoure, loin des foules, près des hommes".

Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier

Adresse : Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau

Tél: +32 (0) 61/27.50.88

Fax : +32 (0) 61/27.50.96

Email : info@foret-anlier-tourisme.be

Site : <http://www.foret-anlier-tourisme.be>



Pays de Gaume : chaleur et douceur du "Midi belge"

La Gaume est le pays des côtes (cuestas), collines orientées d'est en ouest et profitant d'un large ensoleillement. Située à la pointe sud de la Belgique, la Gaume est un petit terroir composé de 7 communes. L'accueil chaleureux de leurs habitants s'accommode parfaitement avec le microclimat qui fait sa réputation. La forme et l'orientation des cuestas expliquent la réputation non usurpée de la douceur du climat de la Gaume et tout particulièrement de Torgny, à la fois protégé des vents du Nord et exposé au Sud-Ouest.

Ne dit-on pas de la Gaume qu'elle est le "Midi belge" ? Les tuiles romaines de certains villages accentuent ce caractère. La beauté des forêts de feuillus, des campagnes fleuries, des sites naturels, du patrimoine bâti, religieux, militaire ou civil, fait de ce petit coin de pays tout au sud un lieu de vacances idéal. Virton, Saint-Léger, Etalle, Tintigny, Musson, Rouvroy et Meix-devant-Virton composent ce terroir du "bout du pays".



Paysage de Gaume.

Maison du Tourisme du Pays de Gaume

Adresse: Rue des Grasses Oies, 2b à 6760 Virton

Tél: +32 (0) 63/57.89.04

Fax : +32 (0) 63/57.71.14

Email : mtg@soleildegauge.com

Site : <http://www.soleildegauge.com>

Pays de Bouillon : merveilleuses vallées de la Semois

Baptisée "Perle de la Semois", Bouillon est la ville touristique-phare de cette vallée où de petits villages s'accrochent sur les hauteurs ou bordent ses rives. Venue d'Arlon, la Semois s'est affairée ici à creuser en vallées profondes et sites spectaculaires le sol ardennais.



AH!
LA VALLÉE
DE LA SEMOIS
...
ELLE NE LAISSE
PERSONNE
INDIFFÉRENT!

Enchâssés dans les boucles de la rivière, les petites villes et villages sont riches de sites réputés et auréolés de légendes : Bouillon, la ville de Godefroid et son château, le Rocher du pendu ou la Roche des Fées à Corbion, le point de vue de Rochehaut sur la boucle de la Semois et le village de Frahan, le légendaire Tombeau du Géant à Ucimont...

Sans oublier Paliseul, et "ses bois sans nombre" souvent évoqués par Paul Verlaine, et encore la région de Bertrix avec ses villages pittoresques et rudes où vécurent "les scailtons", ouvriers ardoisiers honorés dans le cadre touristique du "Cœur de l'ardoise", un site unique près de Bertrix. Tous ces villages sont le point de départ de promenades et randonnées, à pied ou en VTT, dont le célèbre "Raid Godefroy".

Pays de la Semois namuroise : coin d'Ardenne entre Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois

L'Ardenne a toujours hanté l'imaginaire collectif. Cette immense forêt, au relief tourmenté, se présente à travers l'histoire comme une citadelle redoutable peuplée d'hommes rudes au visage taillé à la serpe, pauvres mais orgueilleux. Il était donc naturel que l'Ardenne suscite la crainte et que son mystère alimente contes et légendes. Les 4 fils Aymon y ont inscrit leurs exploits les plus fameux. Rochers fabuleux, grottes mystérieuses, vallées profondes et redoutées, sont le terrain privilégié des sorcières, des fées et des nutons; dans les forêts errent des personnages maudits dont les hurlements font frémir; au bord des puits et des rivières, pépé crochet ou la trécouche attendent les petits imprudents.

Sur les plateaux herbeux, "sur les hauteurs" comme on dit dans les vallées, la diversité des paysages vallonnés, parsemés d'arbres solitaires ou de haies d'aubépine, rayonne d'une étonnante splendeur. Pas un petit cours d'eau sans moulin, pas de village qui n'évoque les métiers du passé : forgerons, sabotiers, cloutiers, planteurs de tabac, scailteux. Toutes

ces merveilles ne pouvaient qu'inspirer de nombreux artistes dont les œuvres sont accrochées aux cimaises des galeries.

L'Ardenne namuroise se situe au cœur d'un des plus importants

massifs du pays, le plateau de la Croix-Scaille que domine une tour de 60 m de hauteur, construite à l'aide de gigantesques troncs abattus sur place.

Dans cet environnement, adossé à l'Ardenne française, tous les plaisirs des vacances sont offerts : baignade en Semois, descente de rivière, randonnées pédestres ou en VTT, pistes pour cavaliers, ski de fond, etc. Que rêver de mieux ?

Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise

Rue Albert Raty, 83 à 5550 Vresse-sur-Semois
Tél. 061/29.28.27
Fax 061/29.28.32
www.ardenne-namuroise.be



Vue sur la Ville de Bouillon

Maison du Tourisme du Pays de Bouillon

Adresse : Quai des Saulx, 12 à 6830 Bouillon
Tél : +32 (0) 61/465211
Fax : +32 (0) 61/465218
Email : info@bouillon-tourisme.be
Site : <http://www.bouillon-tourisme.be>



Pont de claies de Laforêt (Vresse).

Sources: Site Internet de la FTLB et de la Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise.

Circuler en kayak en toute sécurité !

La législation relative à la circulation sur et dans les cours d'eau était en révision. Le Gouvernement wallon a adopté ce 19 mars 2009 l'arrêté réglementant la circulation des kayaks et des autres embarcations sportives sur les cours d'eau. Le texte est d'application à partir du 1^{er} juillet 2009.

Cet arrêté a pour objectif d'assurer au maximum la sécurité des kayakistes et de respecter tous les utilisateurs de l'eau en :

- fixant des débits au-delà et en-deçà desquels la circulation sera interdite ;
- mettant en place des relais d'information sur la circulation (une signalétique homogène, un site Internet) ;
- déterminant des horaires de circulation.

De plus, cette nouvelle réglementation protégera les sociétés wallonnes de location de kayaks contre les activités et les zones d'embarquement sauvages.

Un changement notable pour la vallée de la Semois : suppression de toute circulation sur la Vierre entre l'aire de débarquement de Suxy et le barrage hydroélectrique.

I. Les débits :

En fonction des débits, des seuils de dangerosité ont été définis sur les tronçons de rivière où les loueurs de kayaks exercent leurs activités.

La circulation est interdite pour la journée lorsqu'une prévision établie à 8h du matin indique un dépassement du débit maximum et que le débit moyen calculé sur septante-deux heures est :

- **inférieur** au débit minimum déterminé sur chaque tronçon. Cette phase est dénommée « rouge » pour des raisons de conservation de la nature.
- **supérieur** au débit maximum déterminé sur chaque tronçon. Cette phase est dénommée « rouge » pour des raisons de gestion du cours d'eau.

En fonction des débits, deux niveaux sont donc prévus :

- **le niveau vert** : la circulation de kayaks est autorisée ;
- **le niveau rouge (alerte)** : la pratique du kayak est interdite.

Sur Internet, 2 couleurs supplémentaires peuvent apparaître :

- **brun** : la circulation des rafts est autorisée ;
- **jaune** : la circulation des kayaks est autorisée mais va bientôt être interdite.

En cas d'alerte, les communes qui expriment le souhait, les loueurs de kayaks et les professionnels du tourisme sont prévenus par fax, appel téléphonique ou sms.



II. L'information :

La signalétique :

Afin d'améliorer la lisibilité de l'information pour tous les kayakistes, une signalétique homogène a été établie.



Des panneaux modulables informeront les kayakistes de l'autorisation ou de l'interdiction de circulation. Ces panneaux seront mis à jour quotidiennement en fonction des données collectées des débits des différents cours d'eau et en fonction des prévisions météorologiques.

De plus, si un changement de débit inopiné devait survenir, les panneaux seraient immédiatement modifiés par des agents de la Région wallonne.

Exemple :

16/6 - 30/9
9h30 - 18h00
1/10 - 15/6
10h - 17h00



Par ailleurs, les loueurs de kayaks seront

obligés de hisser un drapeau signalant que la circulation est autorisée ou non :

- **un drapeau vert** quand la circulation est autorisée.
- **un drapeau rouge** quand la circulation est interdite.

Un site Internet :

Un site Internet quadrilingue <http://kayak.environnement.wallonie.be> est en cours de réalisation pour que chaque kayakiste puisse connaître à tout moment les cours d'eau wallons où la pratique du kayak est autorisée et quelles sont à chaque endroit les conditions de circulation. La version francophone de ce site est opérationnelle dès ce 1^{er} juillet 2009. Les autres versions suivront.

Par ailleurs, ce site donnera des informations sur les communes où le kayak est possible, renseignera les loueurs de kayaks présents sur tel ou tel site, ...

Un serveur vocal :

Pour ceux qui ne disposeraient pas d'Internet, un serveur vocal téléphonique (0800/13845) donnera l'information en quatre langues à tout kayakiste qui souhaite connaître les conditions de circulation sur les cours d'eau wallons.

Ce site sera mis à jour dès que possible.

Les horaires :

Cet arrêté, pris en concertation avec les pêcheurs, prévoit que la circulation des kayaks est uniquement permise :

Sur les cours d'eau non navigables :

de 10h00 à 17h00 du 1^{er} octobre au 15 juin ;
de 9h30 à 18h00 du 16 juin au 30 septembre.

Concrètement, en vallée de Semois il s'agit des tronçons de cours d'eau suivants :

- la Semois, en aval du rejet de la centrale hydroélectrique du barrage de la Vierre à Chiny (circulation admise toute l'année) ;
- la Semois, en aval du pont de la route de Tintigny-Marbehan à Tintigny, jusqu'au rejet de la centrale hydroélectrique du barrage de la Vierre à Chiny (circulation admise du 1^{er} octobre au 15 mars) ;
- la Vierre, en aval de la route de Straimont-Martilly à Martilly, jusqu'au pont-route de Suxy-Chiny (circulation admise du 1^{er} octobre au 15 mars).

Sur les voies navigables, la circulation est autorisée :

- de 9h30 à 19h00 du 16 mars au 15 juin ;
- de 9h30 à 20h00 du 16 juin au 15 octobre ;
- de 9h30 à 17h00 du 16 octobre au 15 mars.

Plus spécifiquement en Semois, il s'agit du tronçon entre le moulin Deuleau (Moulin des Nawés) près d'Herbeumont jusqu'à la frontière française à Bohan.

Cet horaire a pour objectif de déterminer très clairement les tranches horaires où des kayaks sont autorisés. En cas de circulation au-delà des heures autorisées, le kayakiste sera sanctionné comme auteur d'une infraction de 4^{ème} catégorie selon le décret sanctionnant les infractions environnementales. Il risquera une amende administrative et la confiscation de son kayak.

En SEMOIS NON NAVIGABLE :

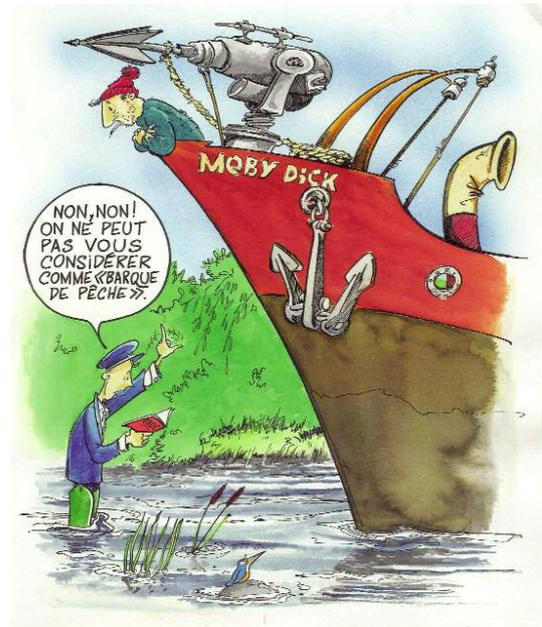
Aire au pont de la Semois	AE	Tintigny	En aval du pont de Tintigny	Gauche
Aire au pont Charrau	AED	Tintigny (Termes)	A Termes	Gauche
Aire « Au Breux »	AED	Jamoigne	Au pont, à Jamoigne	Gauche
Plaine de jeux de Moyen	AED	Chiny (Moyen)		Droite
Plan d'eau du Moulin Cambier	AED	Chiny	Plan d'eau de Chiny, Pont St-Nicolas	Droite
Plage de Chiny	AED	Chiny		Droite
Côte du Liry	AED	Chiny		
L'embarcadère à Chiny	AED	Chiny	Juste en aval de la passerelle	Gauche
Le débarcadère à Chiny	AED	Chiny		Gauche
La Rochette à Lacuisine	AED	Florenville (Lacuisine)		
Plage de Lacuisine	AED	Florenville (Lacuisine)		
Plan d'eau de Lacuisine	PE	Florenville (Lacuisine)		
Les Cabrettes à Chassepierre	AED	Florenville (Chassepierre)	Camping, à Chassepierre	Gauche
Au camping de Ste-Cécile	AED	Florenville (Ste-Cécile)		Gauche
Aire « Champs le Monde »	AED	Herbeumont	Au camping « Champs le Monde » (à Herbeumont) ; en amont du pont.	Droite
Aire « Moulin Willaime »	AED	Herbeumont	Au camping	Droite

Ces mesures devraient à la fois permettre à tous les utilisateurs de kayak de circuler en toute sécurité tout en conservant des relations harmonieuses avec les pêcheurs.

Pour rappel, l'embarquement et le débarquement ne peuvent s'effectuer que sur les AIRES DESIGNÉES.

Le Ministre gestionnaire du cours d'eau désigne les aires d'embarquement et de débarquement, après avis du collège communal et du Ministre qui a la conservation de la nature dans ses attributions.

Pour votre parfaite information, nous vous les présentons ci-après :



En SEMOIS NAVIGABLE Luxembourgeoise

Pont de Linglé	AED	Bertrix	En amont immédiat du pont de Linglé	Gauche
Bertrix	AED	Bertrix	Au camping Saint-Remacle	Droite
Gué du Maka	AED	Bouillon (Les Hayons)	Gué du Maka, 25m en aval immédiat du ruisseau des Alleines	Droite
Pont de Dohan	AED	Bouillon (Dohan)	Sur 40m, en aval immédiat du pont de Dohan	Gauche
Au Saty	AED	Bouillon (Noirefontaine)	Gué Han du Han. 25m en aval immédiat du Ruisseau du Moulin Hideux.	Droite
La Vanne	AD	Bouillon	La Vanne, à la rampe de débarquement	Gauche
	PE	Bouillon	Plan d'eau	Gauche/Droite
Au barrage à aiguilles	AE	Bouillon	Ile du Calay	Gauche
Pont de Poupehan	AED	Bouillon (Poupehan)	5m en amont et 15m en aval du pont de Poupehan. Quai sous le pont.	Droite
Les Crêtes	AED	Bouillon (Frahan)	Aire des Crêtes à Frahan	Gauche
La Passerelle	AED	Bouillon (Frahan)	5m en aval et 10m en amont de la passerelle.	Gauche

En SEMOIS NAVIGABLE Namuroise

Récréalle	AED	Vresse-sur-Semois (Alle)	Récréalle, 25m de berge face au restaurant « RécréAlle »	Gauche
La Vanne (Alle)	AED	Vresse-sur-Semois (Alle)	La Vanne, 20m face à la location « La Vanne »	Gauche
Pont de Vresse	AED	Vresse-sur-Semois	50m en amont du pont de Vresse	Gauche
Pont de Vresse	AED	Vresse-sur-Semois	Aval du pont de Vresse, à la rampe aval du pont	Droite
Pont de Membre	AED	Vresse-sur-Semois (Membre)	50m en aval immédiat du pont de Membre	Droite
La Besace	AD	Vresse-sur-Semois (Bohan)	25m en amont de la « Besace »	Gauche
Pont de Bohan	AD	Vresse-sur-Semois (Bohan)	15m en aval immédiat du pont de Bohan	Gauche

Sur la VIERRE :

La Vierre, au pont de Martilly	AE	Herbeumont	Pont de la Vierre, sur la route de Straimont à Martilly	Droite
Plage de Straimont	AED	Herbeumont (Straimont)	La Vierre au pont Marie-Thérèse ; plage de Straimont	Gauche
Sous le Nawée, à Suxy	AED	Suxy (Chiny)	A Suxy	Droite
Pont Suxy-Chiny	AD	Suxy (Chiny)	A Suxy ; en aval immédiat du pont de la route Suxy-Chiny	



Immatriculation des kayaks : toujours obligatoire !

Sur la Semois navigable, l'immatriculation est obligatoire pour toutes menues embarcations, ceci comprend les kayaks, qu'ils soient privés, loués ou mis à disposition.

L'immatriculation reste une compétence fédérale. Voici le lien pour demander des renseignements ou remplir un formulaire en ligne pour l'obtention de cette immatriculation :

<http://www.mobilite.fgov.be/fr/aqua/plaisure> (aller à la dernière page)

Contact :

Etienne ROBETTE
 Attaché
 Service public de Wallonie (SPW)
 Direction générale opérationnelle Agriculture,
 Ressources naturelles et
 Environnement (D'GARNE)
 Direction des Cours d'Eau non navigables
 Avenue Prince de Liège, 15
 B 5100, JAMBES
etienne.robette@spw.wallonie.be
 Tél : 081/33.63.67

Inventaire de terrain de nos cours d'eau : ensemble pour améliorer la qualité de nos rivières !

Qu'il s'agisse de problèmes de remblais, de pollutions des eaux, de plantes invasives, de déchets, d'ouvrages détériorés, d'érosion de berges de cours d'eau, ... tous les points noirs seront collectés sur l'ensemble des cours d'eau classés du sous-bassin Semois-Chiers.

Vous pouvez vous aussi, contribuer à cet état des lieux ...

En tant que riverain, membre d'une association, ou encore habitant de la vallée de la Semois, du Ton ou de la Messancy, n'hésitez pas à nous faire part de problèmes que vous auriez observés en lien direct avec les cours d'eau. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

- Commune et ville/village concernés :

.....
.....
.....

- Cours d'eau / Rue / Lieux-dits concernés :

.....
.....
.....

- Problème(s) observé(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Propositions d'actions, solutions pour palier ce problème :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Autres propositions d'actions et/ou atouts à mettre en valeur :

.....
.....
.....
.....

- Vos coordonnées
(si besoin de plus amples renseignements) :

.....
.....
.....

Le point sur la baignade en Semois et en vallée du Ton...

Les zones de baignade ...

Pour rappel, une eau de baignade est soit une eau où la baignade est expressément autorisée, soit une eau où elle n'est pas interdite et où elle est pratiquée par un nombre important de baigneurs.

La Région wallonne a désigné officiellement 36 zones de baignade (AGW du 24/07/2003, du 27/05/2004, du 29/06/2006, et du 14/03/2008). Elle organise le contrôle de la qualité bactériologique de ces zones durant la saison balnéaire.

Sur le sous-bassin Semois-Chiers, 10 sites de baignade ont officiellement été classés par la Région wallonne : 3 zones en lac et 7 zones en rivière.

PARAMETRES VALEURS IMPERATIVES

Coliformes totaux/100 ml	10.000
Coliformes fécaux/100 ml	2.000

Une zone de baignade est déclarée non conforme pour l'ensemble de la saison balnéaire lorsqu'un prélèvement sur la saison est non conforme.

Où s'informer ?

L'information concernant la qualité des eaux de baignade peut être obtenue auprès des administrations communales concernées.

En outre, il est possible d'adresser des observations relatives à la gestion de la qualité des eaux de baignade à la Direction générale

opérationnelle
Agriculture,
Ressources
naturelles et
Environnement,
Département de
l'Environnement et
de l'Eau (voir
« Contacts »).

Il sera tenu compte des observations pertinentes reçues dans la rédaction du rapport annuel, rapport que le Gouvernement prend en considération dans

l'élaboration de sa politique en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade.

Les sites de baignade dans le sous-bassin Semois-Chiers

- la vallée du Rabais à Virton (H01)
- le Centre Sportif de Saint Léger (H02)
- le lac de Neufchâteau (H03)
- la plage du pont Saint Nicolas à Chiny (H07)
- la plage de Lacuisine (H10)
- baignade de la promenade P.Perrin à Herbeumont (H16)
- baignade du Pont de France à Bouillon (H34)
- baignade du Pont de la Poulie à Bouillon (H19')
- la plage de récréalle à Alle-sur-Semois (I11)
- baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du Ru au moulin (I12')

Rem : l'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse.

Rem 2 : Au site de Rabais, la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

Paramètres microbiologiques analysés

La saison balnéaire (fixée par l'AGW du 14 mars 2008) s'étend du 15 juin au 15 septembre. La saison balnéaire effective varie en fonction des conditions climatiques. Les échantillons sont prélevés chaque semaine sur le site.

Les paramètres microbiologiques analysés sont les coliformes totaux, les coliformes fécaux et les streptocoques fécaux.

La présence dans l'eau des coliformes totaux, des coliformes fécaux et des streptocoques fécaux indique une contamination d'origine fécale et donc la possibilité que des germes pathogènes soient présents dans l'eau.

Non-conformité et interdiction

Un échantillon est non conforme lorsqu'il dépasse une ou plusieurs des valeurs impératives indiquées ci-dessous.

En cas d'échantillon non conforme, la zone est considérée comme impropre à la baignade. La Région wallonne invite alors les bourgmestres concernés à prendre les mesures d'interdiction qui s'imposent (panneaux d'interdiction).



Campagne d'analyses ...

En 2008, seule la zone de baignade de Lacuisine, sur la Commune de Florenville, a été déclarée non conforme (10 échantillons non conformes pour le site H10 sur les 14 semaines échantillonnées en 2008). Toutes les autres zones de baignade ont été conformes. La qualité des zones de baignade du sous-bassin Semois-Chiers est sensible aux conditions climatiques.

Depuis 2001, le nombre d'échantillons non conformes sur les sites de baignade du bassin de la Semois a diminué régulièrement. Le nombre d'échantillons respectant les normes guides a, quant à lui, augmenté au cours de ces cinq dernières années. (Cf. Info-Semois-Semoy N°45). Cette amélioration de la qualité des zones de baignade est due aux investissements réalisés par la SPGE (Société publique de la Gestion de l'Eau) afin d'améliorer l'épuration des zones situées à l'amont des zones de baignade ainsi qu'aux efforts réalisés par les gérants de camping pour mettre leurs installations d'épuration aux normes et pour les munir de systèmes de désinfection.

Semois à Lacuisine, et la Semois à Bouillon et à Alle-sur-Semois.

Attendons la fin de la saison estivale pour tirer d'autres conclusions.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Région wallonne suivant :

<http://aquabact.environnement.wallonie.be>

afin de suivre l'état qualitatif de ces zones de baignade.

Pour plus amples informations :

Ir. David Samoy

Attaché

Service public de Wallonie (SPW)

Direction générale opérationnelle Agriculture,

Ressources naturelles et Environnement

(DGARNE)

Direction des Eaux de Surface

Avenue du Prince de Liège, 15

B-5100, Jambes (Namur)

Tél: +32(0)81/33.63.43

Fax: +32(0)81/33.63.11

H01	La Vallée du Rabais	Virton	Zone d'excellente qualité au 23/06/2009	Zone d'excellente qualité en 2008
H02	Le Centre Sportif de Saint-Léger	SAINT-LEGER	Zone d'excellente qualité au 23/06/2009	Zone d'excellente qualité en 2008
H03	Le Lac de Neufchâteau	NEUFCHATEAU	Zone de qualité insuffisante, baignade interdite au 23/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
H07	La Semois à Chiny	CHINY	Zone de bonne qualité au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
H10	La Semois à Lacuisine	FLORENVILLE	Zone de qualité insuffisante, baignade interdite au 22/06/2009	Zone de qualité insuffisante en 2008
H16	La Semois à Herbeumont	HERBEUMONT	Zone de bonne qualité au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
H19'	La Semois à Bouillon	BOUILLON	Zone de qualité insuffisante, baignade interdite au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
I12'	La Semois à Vresse-sur-Semois	VRESSE-SUR-SEMOIS	Zone de bonne qualité au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
I11	La Semois à Alle-sur-Semois	VRESSE-SUR-SEMOIS	Zone de qualité insuffisante, baignade interdite au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008
H34	La Semois à Bouillon	BOUILLON	Zone de bonne qualité au 22/06/2009	Zone de bonne qualité en 2008

En ce début de saison estivale 2009, nous pouvons observer (cf. tableau ci-dessus) sur l'ensemble des dix zones de baignade officielles du sous-bassin Semois-Chiers, quatre zones de baignade interdites de façon temporaire (il ne s'agit pas d'une interdiction pour l'entièreté de la saison balnéaire): le lac de Neufchâteau, la

Nouvelles mesures pour améliorer la qualité des eaux de baignade

Les zones de baignade représentent une opportunité majeure pour la Région wallonne en termes de développement touristique et donc économique. En 2012, la qualité des zones de baignade de la Région wallonne doit être irréprochable.

Depuis 2005, un vaste plan d'investissements est mis en œuvre pour atteindre ce standard de qualité. Il a été amplifié en 2009 et sera poursuivi en 2010.

Le Ministre de l'Environnement a également pris de nouvelles mesures, tant en matière d'amélioration de la qualité des eaux qu'en termes d'information du public. Par ailleurs, que ce soit au travers des mesures agri-environnementales ou de l'assainissement des eaux usées, l'accent est mis sur ces zones.

Les causes de non conformité des zones de baignade sont multiples : des pluies excessives (sur constat de l'Institut Royal Météorologique), le ruissellement des eaux, les apports des bovins, le rejet de certaines habitations proches de zones de baignade.

Les réponses : « Un plan qualité 2012 »

Au niveau de l'assainissement, des zones prioritaires ont été identifiées. Les citoyens pourront bénéficier d'une prime allant jusqu'à 4000 euros pour l'installation d'une station d'épuration individuelle. En ce qui concerne les stations d'épuration de moins de 2000 EH (Equivalent Habitant), ce sont 65 millions d'euros qui sont dégagés pour la construction de 61 nouvelles stations.

Un programme complémentaire pour améliorer la qualité de nos eaux de baignade de 19.000.000 euros a été établi avec la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2008 et au début de 2009, certains outils de traitement des eaux sont entrés en fonction. Il s'agit pour le sous-bassin Semois-Chiers des :

- collecteurs de Longlier, Laherie, Izel, Jamoigne, Laforêt et Vresse-sur-Semois ;
- systèmes de refoulement sud Herbeumont, Longlier et Laherie ;
- stations d'épuration d'Izel, Vresse-sur-Semois, Florenville ;

Ces investissements porteront déjà leurs fruits lors de la saison balnéaire 2009.

En 2009, également en ce qui concerne uniquement le sous-bassin Semois-Chiers, un nouveau coup d'accélérateur a été donné et les travaux suivants seront entrepris :

- canalisation de reprise des surverses des déversoirs d'orages, le long du lac de Neufchâteau ;
- pompage et collecteur de Alle-sur-Semois ;
- collecteurs de Corbion, Rochehaut, Bellevaux ;
- stations d'épuration de Chiny, Corbion.



Les réponses : réactualisation des profils de zones de baignade

Les profils de baignade sont de véritables cartes d'identité des zones de baignade.

Elles permettent de définir les sources de pollution et les actions futures à entreprendre. C'est sur base de ces profils que le programme d'amélioration des eaux de baignade de la SPGE a été établi.

Le Ministre de l'Environnement a demandé à son administration de réactualiser ces profils de zone afin d'affiner le programme d'investissements de la SPGE.

Les réponses : l'information au public

Les zones de baignade étant un outil de développement touristique de la Région wallonne, il est essentiel que les citoyens et les touristes bénéficient d'une information complète sur leur état.

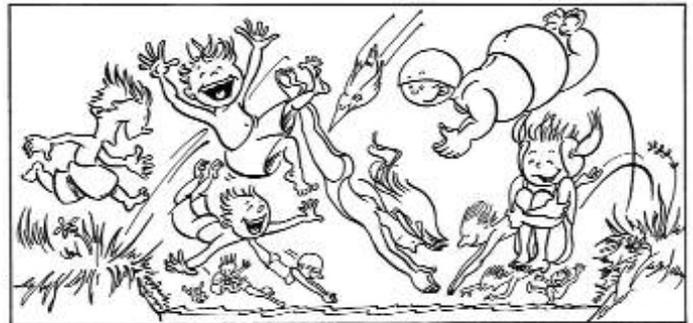
Pour ce faire, une série d'outils d'information seront mis en place : site Internet, dépliants, points d'information à proximité immédiate de chaque zone de baignade, ...

Ces outils mentionnent entre autres le classement des zones de baignade, une description non technique et les mesures à prendre en cas de dépassement des normes (interdiction partielle ou totale).

Dans ce cadre, des panneaux d'information rédigés en quatre langues affichent, selon les cas :

- la permission ou l'interdiction de la baignade par un signe clair ;
- le lien vers le site Internet de la gestion des eaux de baignade en Wallonie ;
- des numéros d'urgence ;
- si la baignade est interdite ou déconseillée, un avis informant le public et expliquant les raisons ;
- le fait que la zone de baignade n'est plus considérée comme telle et les raisons de son déclassement ;
- l'information sur la nature et la durée prévue de situations anormales au cours de tels événements.

Sources : Communiqué de presse du Cabinet du
Ministre de l'Environnement et du Tourisme.



Clin d'œil ...

La Semois a ses zones de baignade, le Ton son lac de Conchibois ... Cette année, la Messancy aura sa plage ! On ne se baignera bien sûr pas dans la Messancy, mais, comme à « Paris-Plage », l'« Athus-Plage », mise en place par la maison des jeunes « Planete J » et l'administration communale d'Aubange, sera un véritable espace de loisirs.

Il aura fallu 120 tonnes de sable pour couvrir le bitume de la Place du Brüll et aménager cet espace de loisir de 300m², réservé aux activités sportives et de détente (Beach volley, soccer, ...) couplé à une zone plus petite réservée aux plus jeunes.

Les plages seront accessibles gratuitement de 9h à 17h entre le 4 et le 25 juillet.

Renseignements : www.planetej.be



En marche pour la TransSemoisienne ...

Edition de la nouvelle carte 1/50.000^{ème} de l'itinéraire de la TransSemoisienne ...

Pour rappel - cf. article dans l'Info-Semois-Chiers N°4, de décembre 2008 - l'a.s.b.l. Défense de la Semois et l'équipe du Contrat de rivière Semois ont édité la nouvelle édition de la carte de la « TransSemoisienne » ! Cette nouvelle carte intègre et valorise, sur un fond de carte de qualité 1/50.000^{ème}, une série d'informations utiles pour le randonneur : localisation des points de vue, les gués et passerelles, les zones de baignade, le patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable de la région.

Cette carte est en vente au prix de 7,50 euros dans toutes les Maisons du Tourisme et bureau des Syndicats d'Initiative de la Semois.

... et organisation de la 8^{ème} édition de la randonnée ces 20, 21, 22 et 23 août 2009

Comme chaque année, l'asbl Défense de la Semois vous invite à découvrir ou redécouvrir les charmes de la vallée de la Semois-Semoy ces 20, 21, 22 et 23 août, au fil des trois itinéraires permanents reliant la source arlonaise de la Semois à son embouchure avec la Meuse à Monthermé (France).

Quatre jours d'itinéraire à pied, à cheval, à vélo (VTT, cyclo), en attelage, ...

Chaque soir, tous les participants se retrouvent au bivouac, le plus souvent situé en bordure de la rivière, pour partager le repas du soir et passer ensemble un moment convivial.

L'hébergement est possible sous tente ou en gîte. Les repas, douches, transport des bagages et navettes entre les différentes étapes sont pris en charge par l'organisation.

Formule TransSemoisienne complète ou « au jour le jour ».

Pour toute information relative à ces itinéraires ou à cet évènement annuel

Défense de la Semois ASBL
Monsieur Roger LAURENT
Martué, 40 à 6820 Florenville
+32 (0)61 31 30 82
<http://www.lagaumette.be>



PROGRAMME DE LA TRANSSEMOISIENNE 2009 Randonnée pour cavaliers, attelages, VTT et marcheurs Du 19 au 23 août 2009 CONRAD et HERBEUMONT

* MERCREDI 19/08/09 - Départ :

- A partir de 16h00 : Accueil des participants au lieu dit « CONRAD » (commune de Vresse-sur-Semois) - A 19h30 : Barbecue - Logement : Sous tente personnelle, en van, en camion.

* JEUDI 20/08/09 - ETAPE 1 : CONRAD – POUPEHAN (+/- 25 km)

- A partir de 8h00 : Accueil des participants et confirmation des inscriptions au lieu dit « CONRAD » (commune de Vresse-sur-Semois).

- A 9h30 : Briefing par discipline et départ libre.

- Arrivée à POUPEHAN au lieu dit « Les Plains »

- A 19h30 : Souper – Traiteur : « L'Auberge de la Ferme à Rochehaut » (Le coquard farci à la viande de veau sauce suprême).

* VENDREDI 21/08/09 - ETAPE 2 : POUPEHAN – POUPEHAN (+/- 30 km)

- A partir de 8h00 : Accueil des participants et confirmation des inscriptions à POUPEHAN au lieu dit « Les Plains ».

- A 9h30 : Briefing par discipline et départ libre - Retour à POUPEHAN au lieu dit « Les Plains ». - A 19h30 : Souper – Traiteur : « L'Auberge de la Ferme à Rochehaut » (Porcelet élevé en plein air grillé au feu de bois sauce aux grains de Meaux)

* SAMEDI 22/08/09 - ETAPE 3 : POUPEHAN – DOHAN (+/- 37 km)

- A partir de 8h00 : Accueil des participants et confirmation des inscriptions à DOHAN au lieu dit « Champs Touaux ».

- A 19h30 : Souper – Traiteur : « L'Auberge de la Ferme à Rochehaut » (Le steak de boeuf limousin sauce champignons).

* DIMANCHE 23/08/09 - ETAPE 4 : DOHAN – HERBEUMONT

Accueil des participants à HERBEUMONT (lieu à préciser) et verre de l'amitié.

De nouveaux projets d'actions pour nos vallées ...

Groupes d'Action Locale (GAL) et Programme wallon de Développement Rural (PwDR) pour nos vallées ...

Cinq nouveaux GAL (Groupements d'Action Locale) viennent d'être sélectionnés dans le cadre du plan européen LEADER du Programme wallon de Développement Rural 2007-2013.

Ce programme incite les acteurs ruraux à agir pour mettre en valeur leur potentiel de développement économique, social et environnemental. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement durable se basant sur des partenariats public-privé.

Cette méthode mobilise l'ensemble des acteurs locaux afin de mettre en œuvre des actions et des projets de développement rural qui contribuent à la création d'activités et d'emplois.

En juillet dernier, 10 premiers Groupes d'Action Locale (GAL) avaient été sélectionnés. Un nouvel appel avait été lancé pour compléter la liste des GAL actifs dans les zones rurales wallonnes.

Au total, ce sont maintenant 69 Communes rurales wallonnes qui sont concernées par le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013.

Dans le tableau ci-dessous sont repris les GAL qui concernent certaines Communes du sous-bassin Semois-Chiers.

Nom du GAL	Territoire transcommunal
GAL "Cuestas"	Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny
GAL "Haute Sûre Forêt d'Anlier"	Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Léglise, Martelange et Habay
GAL "Racines et Ressources en Pays de Semois, Lesse et Lhomme"	Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint-Hubert et Tellin

Les Groupes d'Action Locale représentent des opportunités de développement socio-économique des espaces ruraux.

Ils complètent la gamme des outils mis en place pour dynamiser les espaces ruraux, comme le bonus « Zones Franches Rurales » ou les ateliers de travail partagé. Ils permettent non seulement de créer des emplois locaux, durables et non délocalisables mais répondent aussi aux besoins spécifiques des ruraux.

A suivre ...

Valorisation de la Semois à ARLON ...

Le vendredi 10 avril, le Ministre wallon de la Ruralité et du Tourisme, a accueilli avec le plus grand enthousiasme le projet d'aménagement d'une promenade le long de la Semois.

Ce projet qui fait l'unanimité à Arlon permettra de:

- diversifier l'offre touristique en préservant la qualité du patrimoine naturel d'Arlon ;
- valoriser les atouts de la Semois ;
- renforcer la convivialité.

L'aménagement de ce piétonnier le long de la Semois reliera la place de l'Yser, la rue Goffaux et la rue de Sesselich.

Outre l'aménagement du site, un sentier se prolongera par une passerelle au-dessus de la Semois. 270 nouvelles plantations d'essences locales orneront cette promenade.

Cette « coulée verte » constitue aussi une alternative sécurisée de déplacement offerte aux habitants.

VIRTON - Création de voies lentes ...

Dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Virton, le Ministre wallon de la Ruralité et du Tourisme vient de marquer son accord sur le dossier d'adjudication des travaux d'aménagement (1^{ère} phase) d'un

parcours de voies lentes entre tous les villages de la commune et vers les communes limitrophes.

Le projet consiste à réaliser un maillage d'équipements

pour mettre des circuits « découverte » à disposition des habitants des villages et des touristes.

Ces circuits desserviront également les écoles, les commerces, les différents sites d'intérêt de la commune et créeront des liaisons vers les communes limitrophes.

La phase 1 porte sur l'aménagement des liaisons Pierrard-Ethe et Solumont-Chenois.

Ces différentes liaisons permettront aux Virtonnais, et plus particulièrement aux piétons, aux cyclistes, ... de se déplacer en toute sécurité.

De bonnes nouvelles pour nos massifs forestiers...

Au vu de l'attractivité que constitue l'ensemble des forêts wallonnes, le Ministre de la Ruralité et du Tourisme a récemment proposé un plan stratégique en vue de sa valorisation touristique.

Pour lui donner une visibilité forte, le Ministre a décidé de lancer un nouveau concept : « les Forêts de l'Ardenne ». Il s'agit en effet d'une dénomination connue au niveau européen.



La valorisation touristique de la forêt ne signifie pas la création de multiples infrastructures de tous ordres. L'idée principale est de développer un concept englobant, à la manière des vacances à la montagne ou à la mer, dépassant la logique des limites administratives et géographiques et répondant aux attentes des utilisateurs et acteurs de la forêt.

S'appuyant sur une étude réalisée par le professeur Daniel Bodson de l'UCL, un appel à projet a été lancé par le Commissariat Général au Tourisme vers les communes et maisons du tourisme en vue de sélectionner des projets pilotes sur base de huit massifs forestiers identifiés.

L'objectif visé au sein des projets retenus est de structurer, de promouvoir et de commercialiser une offre touristique rassemblant l'ensemble des composantes d'animation, d'équipement, d'hébergement et de services dans les massifs forestiers, de façon telle que le séjour du visiteur soit coloré dans son entièreté par le concept forêt.

Chez nous, deux projets ont été retenus sur base de leur dossier de candidature : **le massif de la Semois ardennaise et le massif de la forêt d'Anlier.**



Carte de localisation et du périmètre du massif forestier de la Semois ardennaise

Le périmètre du **massif de la Semois** est constitué des **9 communes** suivantes :

Chiny, Florenville, Herbeumont, Bouillon, Bertrix, Paliseul, Vresse, Bièvre, Gedinne.

Ces communes sont regroupées au sein de **3 Maisons du Tourisme** : Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume, Pays de Bouillon et enfin l'Ardenne namuroise.

Trois villes d'appui (ou d'accueil) ont également été identifiées: Florenville, Bouillon et Vresse-sur-Semois.

Le projet sera coordonné par la nouvelle a.s.b.l. du Contrat de rivière Semois-Chiers en étroite collaboration avec les trois Maisons du tourisme précitées, le département des sciences et gestion de l'Environnement de l'ULg comme partenaire scientifique (Francis Rosillon) ainsi que le Bureau économique de la Province de Namur.

Pour le **massif de la forêt d'Anlier**, **6 communes** sont directement concernées par le projet : Léglise, Habay, Fauvillers, Martelange, Neufchâteau et Attert.

D'autres communes sont également associées au projet car elles font partie de la zone d'influence du massif : Arlon, Bastogne, Vaux-sur-Sûre. Le territoire du massif est couvert par deux parcs naturels : celui de la Vallée de l'Attert (commune d'Attert) et celui de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier (communes de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Habay, Martelange, Léglise, et avec comme commune associée, Neufchâteau).

3 Maisons du Tourisme sont directement impliquées dans le projet : Pays de la forêt d'Anlier, Pays d'Arlon et Pays de Bastogne; ce qui fait de ces 3 villes (Arlon, Bastogne et Neufchâteau) les portes d'accueil du Massif d'Anlier.



Le projet sera porté et coordonné conjointement par les deux opérateurs territoriaux que sont le Parc naturel de la Haute-Sûre - Forêt d'Anlier et la Maison du Tourisme du Pays de la forêt d'Anlier. Concrètement, dans le courant de cet automne, chaque massif pourra désormais compter sur le travail d'une personne qui sera chargée d'élaborer un programme d'actions en vue de concrétiser les objectifs et les axes prioritaires identifiés par le CGT, à savoir :

- Connecter les massifs aux réseaux de circulation automobile et aux réseaux des voies lentes (RAVeL, PICVert, Tarpan, GR, ...),
- Proposer des circuits touristiques thématiques,
- Aménager des portes d'accès aux massifs,

- Identifier et/ou doter chaque massif d'un ou deux équipements de référence,
 - Concevoir une offre touristique différenciée pour différents publics (grand public, promeneurs, randonneurs, découverte de la nature, sport aventure, ...),
 - Créer ou assurer la promotion d'évènements.
- A l'instar des Contrats de Rivière et des Parcs Naturels, ce travail sera réalisé de manière concertée de façon à fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés et des ressources à l'échelle de chaque massif.

Ce projet offrira l'occasion de développer, valoriser et poursuivre une série d'actions initiées depuis plusieurs années par diverses institutions (itinéraires thématiques et de randonnée, dégagement des points de vue, gestion des paysages, ...).

Il donnera également l'occasion de réfléchir quant aux orientations d'un tourisme durable et de qualité, à développer dans la région tout en respectant « l'Esprit des lieux » de ces deux massifs forestiers d'exception.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite...

Pour le massif forestier de la Semois ardennaise :

Jérôme LOBET, chargé de mission au Contrat de rivière Semois-Chiers.

Pour le massif forestier de la forêt d'Anlier :

Donatien LIESSE, Directeur du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Caroline CROWET, Directrice de la Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier.



Bilan de l'opération de nettoyage (suite)

Dans le dernier numéro de l'Info Semois-Chiers nous vous présentions un premier bilan en images de l' "Opération Communes et Rivières". Dans le dernier numéro de l'Info Semois-Chiers nous vous présentions un premier bilan en images de l' "Opération communes et rivières propres". Voici ci-dessous le bilan chiffré des collectes de déchets.

Communes et rivières propres 2009 37 tonnes de déchets ramassés

Cette année encore, vous avez été nombreux à consacrer quelques heures de votre temps à nettoyer les routes et les berges de votre région. Et ce travail a encore porté ses « maudits » fruits. En 2009, dans les 49 communes participantes ont été ramassés :

- 2.727 kilos de verre
- 1.128 kilos de plastiques
- 3.744 kilos de cannettes
- 2.722 kilos d'autres déchets divers recyclables (bois, métaux, ...)
- 26.860 kilos d'encombrants non recyclables.



L'année prochaine, grâce à votre travail et à celui de votre commune, les bords de nos routes seront propres (?) et fleuris. De quoi inciter, nous l'espérons, les plus récalcitrants d'entre nous à respecter notre environnement.

Il n'y a pas d'âge pour être propre. L'opération de nettoyage de cette année a été l'occasion pour les enfants participants de s'engager pour leur environnement. En effet, chacun d'entre eux a signé un certificat au travers duquel il promet de ne rien jeter dans la nature. Ce petit geste est un geste fort car les jeunes qui s'investissent aujourd'hui sont les adultes de demain.

COMMUNES	Nombre de bénévoles	Métaux Sacs rouges	Verres Sacs verts	Plastiques Sacs bleus	Tout venant Sacs gris	Encombrants en kg	Total matières recyclables et	Total des déchets mis	Total des déchets
ARLOH	?	0	0	0	0	700	0	700	700
AUBANGE	400	4	8,5	2,5	0	700	15	700	715
BERTRIX	450	96	25,4	22,5	245	840	161,7	1085	1246,7
BOUILLON	200	20	25,4	7,5	63	28	93,5	91	184,5
CHINY	203	300	93,2	45	868	448	715,8	1316	2031,8
ETALLE	200	180	0	0	651	42	222,8	693	915,8
FLORENVILLE	450	104	76,2	27,5	315	420	271,8	735	1006,8
HABAY	200	12	0	5	105	140	55,4	245	300,4
HERBEUMONT	35	12	16,9	15	63	140	321,9	203	524,9
LEGLISE	50	412	50,8	20	287	112	559,6	399	958,6
MEIX-DVT-VIRTON	150	32	42,4	12,5	14	980	86,9	994	1080,9
MESSANCY	532	44	50,8	12,5	49	0	107,3	49	156,3
MUSSON	185	64	67,8	22,5	28	70	218,3	98	316,3
ROUVROY	50	100	152,5	45	315	140	297,5	455	752,5
SAINT-LEGER	64	100	127,1	40	154	140	267,1	294	561,1
THIIGNY	150	180	59,3	20	245	140	368,3	385	753,3
VIRTON	435	88	135,5	52,5	469	0	276	469	745
TOTAL	3.754	1.748 kg	932 kg	350 kg	3.871 kg	5.040 kg	4.039 kg	8.911 kg	12.950 kg
		437 sacs	115 sacs	141 sacs	511 sacs				

Grâce au travail de ces nombreux bénévoles presque 13 tonnes de déchets ont été ramassés sur le sous-bassin Semois-Chiers, dont un peu moins d'un tiers sera recyclé grâce au tri intelligent !

Mais le travail de cette année ne sera pas vain. Toutes les communes participant à l'opération ont reçu 1.000 bulbes de jonquilles. Ces bulbes, qui seront plantés à l'automne prochain, fleuriront au printemps 2010.

Remarques:

Ramassage "non intelligent" pour la Commune d'Arlon.

Les Communes suivantes n'ont pas souhaité organiser l'opération : Paliseul et Bièvre.

Sources : IDELUX.

Une autre manière d'impliquer les enfants à cet événement, sans qu'ils ramassent les déchets des autres ... est de les faire participer à un concours.

Les quatre écoles de la Commune de Saint-Léger par exemple, avaient choisi cette option et ont préparé cette journée en réalisant de grands panneaux qui ont été placés à l'entrée ou dans les villages. Bravo, vous avez tous remporté un premier prix du concours !

Comme l'année dernière, les enfants du Patro, avec l'aide de la police locale, ont distribué une bouteille d'eau de notre terroir munie d'une étiquette de leur cru :

« Ne laissez pas la terre devenir une poubelle ! »

Merci à tous les bénévoles et particulièrement aux écoles qui ont sensibilisé leurs élèves à la propreté de notre environnement.

Cette journée a été organisée par les Communes, IDELUX et les Contrats de Rivière.

Dans le cadre des journées de nettoyage d'octobre 2008, les Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy ont choisi d'offrir un panneau de signalisation de cours d'eau précisant qu'« une rivière propre c'est chouette ! » à chaque administration communale, grâce à un subside du Ministre de l'Environnement.

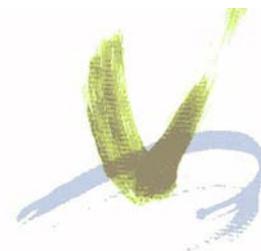
Ces panneaux ont été remis aux Echevins à l'occasion de l'opération communes et rivières propres du 28 mars dernier.



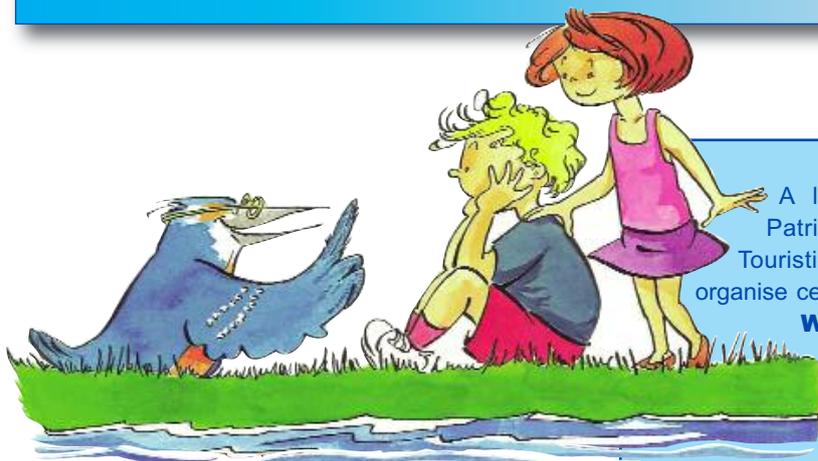
Sur la **Commune de Vresse-sur-Semois** aussi, l'opération de nettoyage a été, cette année encore, organisée.

Les fidèles pêcheurs et agents forestiers ont une nouvelle fois prêté mains fortes. Le travail de prospection et de nettoyage a été réalisé essentiellement au niveau des berges de la Semois.

L'Opération Communes et Rivières propres a été orchestrée par l'Administration communale en étroite collaboration avec la Cellule de coordination du CR Semois. Les déchets collectés ont été pris en charge par l'Intercommunale du BEP (Bureau Economique de la Province de Namur).



A vos agendas ...



Section Semois des Cercles des Naturalistes de Belgique Programme des activités du 15 juillet au 15 octobre 2009.

> Samedi 18 juillet:

Le tabac de la Semois à Alle.

L'histoire du tabac dans la Basse Semois, parcours découverte de la flore du sol acide et pauvre, des roches du sous-sol du village. Promenade guidée bilingue. Guide: Danièle Tellier (0472/43.66.90)

Rendez-vous à 14h30, devant l'église du village de Alle. Durée : 3h.

Participation gratuite.

Info: Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise - 061/29.28.27 ou 0472/43.66.90
tourisme.vresse@belgacom.net

> Samedi 25 juillet:

Le tabac de la Semois à Bohan, la route des anciens séchoirs, les derniers planteurs, le dernier fabricant. Un peu d'histoire locale. Découverte de la flore d'été, du travail des hommes. Guide : Danièle Tellier (0472/43.66.90). Rendez-vous à 14h30, devant l'église du village. Durée : 3h.

> Samedi 25 juillet :

UCIMONT-Promenade généraliste vers le site du Château-le-Duc ou « Comment l'Homme a modifié le paysage ».

Guide : Thierry de Lannois (061/46.00.76).

Départ de l'église d'Ucimont à 14h.

Durée prévue : +/- 3h00. Prévoir des bottines de marche et un équipement en fonction de la météo. PAF : 2,00 EUR (livret-guide).

> **Dimanche 16 août :**

Découverte de la forêt de Bouillon, sa faune, sa flore, son histoire, son avenir. Guide : Danièle Tellier (0472/43.66.90)

Rendez-vous sur le haut de la Platinerie (Panneau indiquant Platinerie, à la sortie de Bouillon, le long de la N89) vers le Fitter de Fer à 14h. Durée : +/- 3H00.

A l'instar des "Journées du Patrimoine", la Fédération Touristique du Luxembourg Belge organise ces **26 et 27 septembre le WEEK-END des PAYSAGES en Province du Luxembourg.**

Diverses activités, animations et visites seront organisées sur près de 70 sites à travers la Province en collaboration avec les Maisons du Tourisme.

Le programme de ces activités sera prochainement disponible sur le site internet de la FTLB : www.ftlb.be ou www.luxembourg-tourisme.be

Le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger vous propose le programme suivant:

> **23 juillet : promenade au fil de l'eau ...**
Départ à 19h00 au cimetière de Saint-Léger.

> **30 juillet : les cuestas.**
Départ à 19h00 à l'église de Châtillon.

CONTACT :

SI - 063/23.94.51 ou 063/23.90.56

DEVINE, QUI PAPILLONNE AU JARDIN ?

Comptez les papillons de votre jardin les 1^{er} et 2 août 2009 !

Encodez vos observations et découvrez les résultats sur www.papillonsaujardin.be

Cette grande opération de recensement est organisée par Natagora, en collaboration avec le groupe de travail sur les papillons en Wallonie - Lycaena.

Plus amples informations sur ces deux groupements via:

<http://www.natagora.be>

<http://biodiversite.wallonie.be>

Découvrez les principales espèces de papillons et de nombreuses informations complémentaires sur:

www.papillonsaujardin.be

Les TROIS PRINCIPALES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES le long des berges des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne : DESCRIPTION ET CONSEILS DE GESTION

Ce document a pour objectif de présenter les méthodes de gestion les plus appropriées des principales plantes exotiques envahissantes présentes le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne.

Un soin tout particulier a été accordé à la description du mécanisme de dispersion de ces espèces en vue de mieux comprendre leur processus d'invasion, les difficultés inhérentes à leur gestion et les principes de précaution à respecter.

Les méthodes de gestion présentées et les observations rapportées sont issues de tests de gestion mis en place en zone riveraine. Ces méthodes ne sont pas les seules méthodes de gestion existantes pour ces espèces mais résultent d'une sélection basée sur les contraintes liées au milieu riverain et le respect de la législation belge.

En effet, selon la loi AERW 27/01/84, il est interdit d'utiliser les moyens de gestion chimiques sur les cours d'eau, étangs, lacs et leurs rives lorsqu'ils font partie du domaine public. Les méthodes de gestion présentées dans cet ouvrage sont par conséquent exclusivement mécaniques.

Des informations plus générales concernant les plantes exotiques envahissantes en Belgique (listes, descriptifs, impacts, dates d'introduction, etc.) sont disponibles sur les sites Internet suivants :

[http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/
Pages/Accueil.htm](http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm)

<http://ias.biodiversity.be>

Ce document est réalisé dans le cadre de la convention « Mise en place d'une cellule d'appui à la gestion des espèces de plantes exotiques envahissantes. Proposition de méthodes de gestion actives et préventives des plantes exotiques envahissantes le long des cours d'eau non navigables en Région wallonne » (2006-2009) menée à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux – Laboratoire d'Ecologie (Responsable: Prof. G.Mahy), financée par le Service Public de Wallonie – (D GARNE) – Département de la Ruralité et des Cours d'eau - Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN, Ingénieur-Directeur : F. Lambot).



Document téléchargeable à l'adresse suivante:

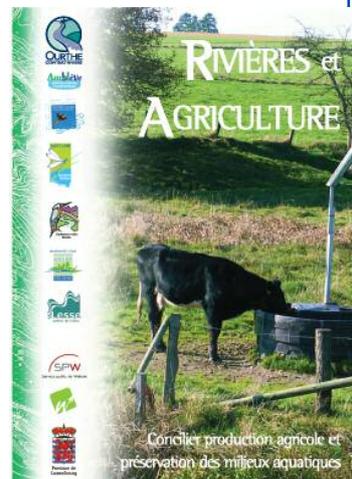
[http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/
Documents/Guide de gestion 260609](http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Documents/Guide de gestion 260609)

Rivières et agriculture

CONCILIER PRODUCTION AGRICOLE ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Cette nouvelle publication de la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Ourthe a pour objectif d'informer de la façon la plus directe et la plus concrète possible nos agriculteurs, non seulement sur les obligations environnementales essentiellement inspirées des directives européennes, mais aussi sur la valorisation de toutes les bonnes techniques et pratiques permettant de répondre à ces obligations tout en préconisant les solutions les plus économiques possibles. Cette brochure

comprend des informations sur les obligations environnementales liées à l'eau mais également sur la valorisation de toutes les bonnes pratiques permettant de répondre à ces obligations.



Différentes thématiques y sont détaillées : la problématique de l'abreuvement du bétail en bordure du cours d'eau, les mesures agri-environnementales, la gestion des effluents d'élevage et des produits phytos ainsi que les différentes zones de protection.

Formulant des conseils et recommandations pratiques, ce document, financé par le Département de l'Economie Rurale de la Province de Luxembourg, a été réalisé en concertation avec les partenaires du CROurthe et les Cellules de coordination des CRSemois, Ton-Messancy, Lesse, Attert, Ambève et Haute-Sûre.

Il a été distribué, dans le cadre du recensement agricole 2009 mené par les Communes, à l'ensemble des agriculteurs des territoires des Contrats de rivière cités ci-dessus.

Le document est disponible aux secrétariats des Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy.



Des travaux à prévoir dans votre maison ? Laissez-vous guider ...

Remplacer la porte de grange, les châssis de fenêtre ou la couverture du toit, créer de nouvelles ouvertures ou agrandir la maison, aménager les abords de la maison ou encore éclairer les combles... autant de travaux souvent indispensables dans les anciennes habitations en milieu rural.



Aujourd'hui, ces travaux s'accompagneront inévitablement d'améliorations en matière de consommation d'énergie : le toit sera isolé et peut-être muni de panneaux solaires, les châssis seront accompagnés de double vitrage amélioré, les nouvelles ouvertures éventuelles seront de préférence réalisées sur une façade bien exposée.

Mais pourquoi ne pas aussi profiter de ces dépenses souvent conséquentes pour valoriser la qualité patrimoniale de votre habitat ?

En effet, dans nos villages, une grande partie des habitations font partie de notre patrimoine. Parce qu'elles datent du 18 ou 19^{èmes} siècles ou tout simplement parce qu'elles font partie de l'histoire du village et témoignent de celle de nos aïeux. Plus près de nous, ces maisons participent à la qualité et à l'ambiance générale de nos villages wallons.

Restaurer sa maison en respectant ses caractéristiques n'est pas aussi contraignant ou difficile qu'on le pense parfois. Mais souvent les repères historiques ou géographiques nous manquent et notre bonne volonté ne suffit pas toujours pour réaliser les travaux qui apporteront à la fois confort de vie et qualité patrimoniale.

C'est pourquoi la Fondation rurale de Wallonie édite depuis quelques années des petits guides pour vous y aider. Chacun d'eux traite d'un thème particulier et développe des conseils simples, abondamment illustrés d'exemples intéressants.

Cette collection compte aujourd'hui sept plaquettes rassemblées sous le titre générique « La maison rurale au quotidien ».

Chaque plaquette peut être obtenue au prix de 2 euros ou 1.5 euros par plaquette à partir de deux, frais de port inclus.

La série de sept plaquettes peut être obtenue pour le prix de 7 euros, frais de port inclus. Ce prix spécial est en vigueur jusqu'au 31 août 2009.

Plaquettes disponibles :

- N°1 : Remplacer la porte de grange
- N°2 : Remplacer les châssis de fenêtre
- N°3 : Créer de nouvelles ouvertures
- N°4 : Remplacer la couverture du toit
- N°5 : Aménager les abords de la maison
- N°6 : Eclairer les combles
- N°7 : Agrandir la maison.

Adresse de commande :

Fondation rurale de Wallonie – Assistance architecturale et urbanistique
Rue des Potiers, 304 à 6717 Attert
Tél : 063/23.04.94
Courriel : aau@frw.be

Le Contrat de rivière: un outil de gestion participative de l'eau ...

